



**MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 1 novembre 2022 à 20h00.

Sont présents:

- Siège #1 - Justin Allard
- Siège #2 - Alexandre Talbot
- Siège #3 - Sylvain Plante
- Siège #4 - Sarah Pelletier
- Siège #5 - Nathalie Leblanc
- Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire tient à remercier les bénévoles qui ont participé aux travaux du multigénérationnel, Sarah, Charles, Alexandre, Sylvain, Richard, René, etc. un énorme MERCI

**2022-11-125 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 - Séance ordinaire du 4 octobre 2022
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 octobre 2022
- 5 - LÉGISLATION
  - 5.1 - Dépôt et Avis de motion - Règlement sur le taux de taxation 2023
  - 5.2 - Avis public - Séance extraordinaire - Adoption des prévisions budgétaires 2023
  - 5.3 - Calendrier des séances ordinaires du conseil 2023
  - 5.4 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
  - 5.5 - Résolution - Désignation d'un employé pour l'application du règlement 402 concernant les boues de fosses septiques
  - 5.6 - Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature - Reconnaissance à titre de MRC/Municipalité amie des enfants
  - 5.7 - Résolution d'appui à la Ville de Kingsey Falls pour l'adoption de son règlement 2022-07, relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.
  - 5.8 - Programme Nouveau Horizons pour les Aînés (PNHA) - Appel de projet

**5.9** - Dépôt de projet et avis de motion afin de modifier le règlement 2010-03 concernant la Constitution d'un comité d'urbanisme.

**5.10** - VTT - route de passage- Avis de motion

**6** - VOIRIE

**7** - RAPPORT DES COMITÉS

**7.1** - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

**7.2** - Rapport des comités municipaux

**8** - VARIA

**9** - PÉRIODE DES QUESTIONS

**10** - LEVÉE DE LA SÉANCE

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2022-11-126**

**3.1 - Séance ordinaire du 4 octobre 2022**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Charles Martin et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2022 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**4 - FINANCES**

**2022-11-127**

**4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 octobre 2022**

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Justin Allard et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement et de participer au partenariat d'Agri Ressources au montant de 150\$.

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 2e du mois de novembre 2022

{SIGNATURE}

---

Suzie Constant  
Directrice générale, greffière-trésorière

**5 - LÉGISLATION**

### **5.1 - Dépôt et Avis de motion - Règlement sur le taux de taxation 2023**

Madame la conseillère Nathalie Leblanc donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Mme Leblanc explique que le règlement aura pour objet d'abroger tous règlements de taxation antérieure.

Le règlement a pour objet également de décréter les taux, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation pour l'année 2023.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2022-11-128

### **5.2 - Avis public - Séance extraordinaire - Adoption des prévisions budgétaires 2023**

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Justin Allard et résolu que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2023 soit le 6 décembre à 20h30, au 2660, Centre communautaire, Sainte-Séraphine.

Un avis public sera affiché aux endroits désignés par le conseil.

2022-11-129

### **5.3 - Calendrier des séances ordinaires du conseil 2023**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Justin Allard, APPUYÉ PAR Nathalie Leblanc

IL EST RÉSOLU

QUE les séances aura lieu au Centre communautaire située au 2660, rue du centre communautaire, Sainte-Séraphine;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023:

- 10 janvier à 19h00
- 07 février à 19h00
- 07 mars à 19h00
- 04 avril à 19h00
- 02 mai à 20h00
- 06 juin à 20h00
- 04 juillet à 20h00
- 01 août à 20h00
- 05 septembre à 20h00
- 03 octobre à 20h00
- 07 novembre à 20h00
- 05 décembre à 20h00

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

**2022-11-130 5.4 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

Tous les élus ont déposé la déclaration d'intérêts pécuniaires en date du 1er novembre 2022.

**2022-11-131 5.5 - Résolution - Désignation d'un employé pour l'application du règlement 402 concernant les boues de fosses septiques**

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a adopté le règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques;

ATTENDU QU'en vertu de ce règlement, la MRC d'Arthabaska détient la compétence exclusive quant à l'élimination, la valorisation, la collecte et le transport des matières résiduelles, dont les boues provenant des fosses septiques, sur le territoire des municipalités desservies par la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 32 de ce règlement, la MRC d'Arthabaska souhaite la collaboration de l'ensemble des municipalités en leur demandant de procéder à la nomination d'un employé exerçant la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques, notamment en ce qui a trait à la gestion des infractions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvain Plante, appuyé par Charles Martin, il est résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Séraphine désigne M Philippe Habel, inspecteur en bâtiment et en environnement, à titre d'employé chargé d'exercer la fonction de personnes désignées en vue de l'application du règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Sainte-Séraphine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2022-11-132 5.6 - Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature - Reconnaissance à titre de MRC/Municipalité amie des enfants**

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la municipalité pour devenir MRC/Municipalité amie des enfants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Talbot, appuyé par le conseiller Charles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de de la reconnaissance MRC/Municipalité amie des enfants ;

DE CONFIRMER que nommer les deux personnes porteuses du dossier mesdames la conseillère Sarah Pelletier et Suzie Constant, directrice générale soient les porteurs du dossier MRC/Municipalité amie des enfants ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin ;

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la municipalité de nommer la municipalité à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance ;

QUE la municipalité s'engage à :

1. Mettre en œuvre les trois engagements inscrits au dossier de candidature Municipalité amie des enfants ;

2. Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance en organisant un événement de lancement public et/ou une campagne de communication ;
3. Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre ;
4. Tout au long des trois prochaines années, communiquer votre appartenance au réseau Municipalité amie des enfants et diffuser l'état d'avancement de vos engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants ;
5. Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

Adoptée

**2022-11-133      5.7 - Résolution d'appui à la Ville de Kingsey Falls pour l'adoption de son règlement 2022-07, relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.**

ATTENDU la demande d'appui de la Ville de Kingsey Falls pour l'adoption de son règlement 2022-07, relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur son territoire;

ATTENDU que quelques voies d'accès dans ce règlement se continuent vers Sainte-Séraphine;

ATTENDU que les membres du conseil sont d'accord avec les dispositions dudit règlement;

Il est proposé Justin Allard par secondé par Sylvain Plante et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'appuyer la Ville de Kingsey Falls pour l'adoption de son règlement numéro 2022-07, relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

ADOPTÉE

**2022-11-134      5.8 - Programme Nouveau Horizons pour les Aînés (PNHA) - Appel de projet**

CONSIDÉRANT QU'UN appel de projets du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés a été soumis à la Municipalité de Sainte-Séraphine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité vise à améliorer la qualité de vie et à promouvoir la pleine participation des aînés à la société;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont à cœur d'améliorer les services auprès de ses citoyens vieillissants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Charles Martin, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu

QUE Madame Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière soit nommée comme agent autorisée pour signer le formulaire de demande de subvention pour le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Et le conseil s'engage également à absorber le dépassement des frais de 25000\$, si tel est le cas lors de la reddition de compte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2022-11-135      5.9 - Dépôt de projet et avis de motion afin de modifier le règlement 2010-03 concernant la Constitution d'un comité d'urbanisme.**

Monsieur le conseiller Alexandre Talbot donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Il explique que le règlement aura pour objet d'abroger le point 6 du règlement.

Abroger

6. Le comité est composé de (2) membres du conseil et de (1) résidents de la municipalité. Ces personnes sont nommées par simple résolution.

Remplacé par

6. Le comité est composé de (2) membres du conseil et de (3) résidents de la municipalité. Ces personnes sont nommées par simple résolution.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

## **2022-11-136 5.10 - VTT - route de passage- Avis de motion**

Avis de motion au règlement # 2022-11 « Règlement sur la circulation des véhicules hors route »

Je, soussignée, Sylvain Plante, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2022-11 ayant pour objet la circulation des véhicule hors route à Sainte-Séraphine sera présenté lors d'une séance ultérieure.

La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

## **6 - VOIRIE**

Nouvelles pancartes de rue sont installées et le 13e rang les travaux sont terminés.

## **7 - RAPPORT DES COMITÉS**

### **7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska**

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires qu'il n'a rien n'a signalé

### **7.2 - Rapport des comités municipaux**

#### **Comité de l'environnement, Âge d'or:**

Rien à signaler

#### **Comité des ressources humaines:**

Rien à signaler

#### **Comité de la voirie et immeubles:**

Rien à signaler

#### **Comité des loisirs, Tire de tracteurs:**

Bingo dinde 26 novembre 19h30

#### **Comité secteur des Cyprès:**

Rien à signaler

#### **Comité de la culture, bibliothèque et Écho:**

Rien à signaler

## **8 - VARIA**

## **9 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20 h 20 et terminée à 20 h 45.

## **2022-11-137 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 45, il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

David Vincent  
Maire

---

Suzie Constant  
Directrice générale et Greffière-trésorière